

**DÉROGATIONS MINEURES
N^{OS} 857 ET 858**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 4 août 2008, à 20 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 1047 de l'ancienne Ville de Pierrefonds pour les immeubles suivants :

<u>Études</u>	<u>Lieux de dérogation</u>	<u>Nature</u>
857	14255, boulevard Gouin Lot 1 842 852	Permettre en zone résidentielle RH l'installation de six (6) antennes accessoires de catégorie 1, d'une hauteur de 1,3 m au lieu du 1 m maximum permis.
858	4875, rue Rachel Lot 1 899 811	Permettre en zone résidentielle RA qu'une piscine creusée existante soit située à 1,36 m de la ligne de lot arrière au lieu du 1,50 m requis, tel qu'indiqué au certificat de localisation numéro 31547, minute 16890, préparé par l'arpenteur géomètre Éric Denicourt.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingtième jour de juillet de l'an 2008.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/nl